

TARIFS & FINANCEMENTS

FORMATIONS	DROITS D'INSCRIPTION	FRAIS ANNEXES	FRAIS DE SCOLARITÉ
CPE2SP CLASSE PRÉPARATOIRE AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES SCIENTIFIQUES ET PARAMÉDICALES	180 €		1 760 €
1 ^{ère} année DTS IMAGERIE MÉDICALE ET RADIOLOGIE THÉRAPEUTIQUE	180 €	250 € (a)	2 920 € (b) (c)
1 ^{ère} année BTS DIÉTÉTIQUE	180 €		2 940 € (c)
1 ^{ère} année BTS OPTICIEN-LUNETIER	180 €	160 € (d)	3 140 € (c)
BAC + 3 LICENCE PROFESSIONNELLE D'OPTIQUE	170 € (e)		gratuits (f)
Classe préparatoire aux concours PRÉPA CONCOURS AIDE-SOIGNANT (AS) / AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE (AP)			
Intégralité du concours AS ou AP MODULE ASAP	180 €		1 840 €
Admission du concours AP MODULE APO	180 €		1 360 €
Admission du concours AS MODULE ASO	180 €		1 180 €
CPIFSI CLASSE PRÉPARATOIRE À L'ENTRÉE EN IFSI	180 €		1 880 €
Module d'orthographe optionnel VOLTAIRE		210 € (g)	

(a) Frais de formation hospitalière aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) effectuée par le CESU du centre hospitalier de Perpignan. Ces frais ne sont réglés qu'une seule fois en 1^{ère} année.

(b) La Région Occitanie verse une indemnité forfaitaire compensatrice des frais de stages aux étudiants de DTS IMRT. Le montant théorique maximum de cette indemnité est de 1 962 € sur les trois ans.

(c) Ce tarif ne concerne que la 1^{ère} année du cycle et seulement pour l'année scolaire 2019-2020.

(d) Frais estimatifs d'achat de la mallette de matériel d'optique.

(e) Droits d'inscription obligatoires à l'Université Paris-Sud. Il s'agit du tarif de l'année 2018-2019, le tarif 2019-2020 ne sera connu qu'en juillet 2019.

(f) Dans le cadre de l'alternance rémunérée, les frais de scolarités sont pris en charge par l'employeur. Tous les détails dans le dossier de candidature à retirer sur le site de la Faculté des Sciences d'Orsay : www.u-psud.fr

(g) 20 h de cours et participation au projet Voltaire avec passage de l'examen dans les locaux de NEOSUP qui est centre Voltaire agréé. Le nombre de places étant limité, il est souhaitable de réserver sa place le plus tôt possible.

FINANCEMENTS

▶ PRÊTS BANCAIRES

NEOSUP a passé des accords avec plusieurs réseaux bancaires afin d'obtenir des prêts étudiants à des conditions préférentielles : taux réduits, différés de remboursements et frais allégés. Nous vous invitons à vous reporter aux documents bancaires correspondants pour prendre connaissance du détail des différentes offres.

▶ AIDES DIVERSES

→ Aides des départements

Les conseils départementaux peuvent aider les étudiants les plus démunis. Dans les Pyrénées-Orientales, c'est la Mission Locale Jeunes qui est chargée de gérer ces dossiers.

→ Prise en charge par le Fongecif

Pour les salariés ou anciens salariés en reconversion professionnelle, les frais de scolarité peuvent être pris en charge après acceptation du dossier par le Fongecif de votre région.